



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfitt.fr - 🌐 https://liguehdfitt.fr

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX ☎ : 03 44 02 42 02

@ : secretariat-beauvais@liguehdfitt.fr

EN DIRECT DU CONSEIL DE LIGUE

Les Membres du Conseil de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table se sont réunis le lundi 4 décembre 2017 à 19h00 à CAMBRAI (Nord).

Au cours de cette réunion, les Membres présents ont décidé :

- D'accueillir avec plaisir Mme Frédérique DESCHAMPS co présidente de la commission du sport en entreprise et M. Jacques DESCHAMPS responsable de la gestion des sanctions sportives (cartons) en remplacement de M. Jean-Michel DROUVOT, démissionnaire.
- D'approuver les PV des réunions du Conseil de Ligue du 11 septembre 2017 et de l'Assemblée générale du 28 octobre 2017 à ISBERGUES.
- De prendre connaissance des statistiques du nombre de licenciés au 30 novembre 2017.
 - o Promotionnelles : 3 955 contre 4 265 à N-1 (-310)
 - o Traditionnelles : 12 063 contre 12 007 à N-1 (+56)
 - o Événementielles : 1 548 contre 723 à N-1 (+825)Les inscriptions au Critérium Fédéral : 1 467 contre 1 602 à N-1 (-135)
- De ne pas continuer l'étude du classement minimum dans les divisions PN et R1 Messieurs. L'étude sur les 6 premières journées n'étant pas révélatrice d'un besoin en la matière. Il n'y aura pas de classement minimum dans les divisions citées.
- De réduire d'une poule la division PN Dames. En septembre 2018/2019, le championnat régional ne comprendra qu'une seule poule en PN Dames.
 - o Le barrage PN Dames Hauts-de-France aura lieu le 14 décembre 2017 à 20h00 à SIN-LE-NOBLE
 - o Le barrage PN Dames Hauts-de-France/Normandie aura lieu le 23 décembre 2017 à 16h00 à ABBEVILLE (80)
- De prendre connaissance du calendrier des remontées des classements pour SPID (20 décembre) les épreuves après cette date ne seront pas prises en compte pour le classement officiel de début de la 2^{nde} phase, mais en fin de saison.
- Regretter la transmission tardive des convocations du championnat par équipes et sollicitent le Secrétaire général pour que le délai prévu (entre 10 et 15 jours) soit respecté.
- De prendre acte de la décision des Membres du Comité Directeur du CD62TT de ne plus engager de délégation pour les interdépartementaux de la Ligue, pour des raisons politiques et financières.
- De prendre acte que la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table engagera une délégation aux Internationaux Jeunes de RONCQ. Pour l'heure, seul le CD62TT engagera également une délégation, les autres Comités donneront leur réponse ultérieurement.
- D'entendre les comptes-rendus des Internationaux Jeunes dans lesquels la Ligue Hauts-de-France a engagé des joueuses et joueurs ou auxquels ont participé des joueuses et joueurs : (IJ NAMUR, Master de LIEGE, Open de SLOVAQUIE, Open de HONGRIE, Open du Portugal).
- D'entendre les comptes-rendus des stages des vacances de la Toussaint (Groupe Détection, Pôles, Formation animateur Fédéral) de comprendre l'inquiétude des responsables techniques quant au trop grand nombre de stagiaires et des problèmes d'encadrement qui y sont liés.
- D'entendre le compte-rendu de la réunion de l'ETR et les propositions qu'il avance concernant :
 - o Dans le cadre du PPF régional :
 - Recentrer la formation technique sur la seule structure Pôle Espoirs de Wattignies,
 - Etudier la faisabilité d'une structure post pôle pour les Juniors, plusieurs sites sont à l'étude, Amiens, Saint Quentin, Wattignies, Liévin....

- D'entendre l'analyse du Trésorier général concernant :
 - o La rectification du plan Comptable de la Ligue
 - o L'ajustement du budget prévisionnel 2017/2018 en recherchant les économies suffisantes pour supprimer les 33 000 € de déficit de la saison dernière.
- D'acter les économies suivantes :
 - o L'annulation de la dotation de matériel aux nouveaux clubs
 - o Réduction de 5 000 € de la dotation du challenge des clubs
 - o Réduire le nombre de réunions du Conseil de Ligue programmé (suppression des réunions du 5 février 2018 et 4 juin 2018 et de le ramener au nombre minimal réglementaire
 - o Supprimer l'aide « stage Ligue » aux joueuses et joueurs du groupe de détection
 - o Réduire le nombre de réunions des commissions et insister auprès des élus pour mettre en place des réunions via l'informatique
 - o Suppression des arbitres aux Finales par catégorie d'âges
 - o Se désengager des interdépartementaux
 - o De ne pas envoyer de délégation aux IJ de LORRAINE
 - o Réduire le nombre de délégations aux IJ NAMUR
- D'entendre le Président de l'IREF démissionnaire sur les raisons de son retrait
- De nommer Michel BESNOU Président de la CREF en remplacement de Régis FENET qui reste Président de la branche arbitrage de la CREF
- D'acter que Michel BESNOU sera aidé dans le dossier de l'O.F. par Claude THUILLIEZ, CTL de la Ligue.
- De nommer Jacques DESCHAMPS responsable de la gestion des sanctions sportives (cartons)
- De nommer Jean-Pierre DELATTRE, Président du club d'Attiches, Président de la Commission des Statuts et Règlements en remplacement de Jean-Michel DROUVOT démissionnaire.
- D'entendre Anne-Laure DUONG sur l'avancée du dossier O.F. (Organisme de Formation) dont le dossier doit être déposé le 15 décembre 2017 à la FFTT. Plusieurs ligues sont en concurrence sur ce dossier et la discrétion est de mise.
- De prendre note que l'examen CQP qui se compose de 2 fois 35 heures, la 2^{ème} session est une mise en situation professionnelle, sera décalée à la 1^{ère} semaine de juillet pour la Ligue Hauts-de-France.
- De nommer les Arbitres de club, Arbitres et Juges-Arbitres dont la liste est présentée par le Président de la CREF Arbitrage.
Même si cette nomination n'est entérinée que plusieurs semaines ou mois après le passage de l'examen pratique de leur fonction, le responsable de la CREF Arbitrage indique dans SPID la qualification de la personne ayant réussi son examen pratique pour qu'il puisse se prévaloir de sa fonction et parfois officier avant même que leur nomination ne soit entérinée par les Membres du Conseil de Ligue.
- De répondre aux questions suivantes :
 - Les disponibilités de salle ne peuvent pas être connues pour les clubs qui n'ont pas de salle spécifique avant la première semaine de septembre. Est-il possible que les propositions soient recueillies autour du 15 septembre?
 - o Il s'agit d'un dispositif particulier, car de nombreux clubs nous disent que les calendriers municipaux d'occupation des salles sont faits en juin et souhaitent savoir s'ils sont retenus pour une organisation.
- Cette année, il a été fait appel à candidature pour certaines compétitions et pas d'autres et pour le critérium fédéral dans un second temps. Est-il possible qu'il y ait un seul appel à candidature pour toutes les compétitions régionales ?
 - o Oui, toutes les épreuves seront listées sur le même document, mais l'attribution du Critérium Fédéral restera de la compétence du responsable du C.F. La connaissance des salles, du Critérium Fédéral, des Juges-arbitres doivent être la priorité pour l'attribution des salles.

- Le critérium régional corporatif, initialement placé en même temps que les championnats de France vétérans est maintenant placé en même temps que les championnats de France séniors. C'est dommage car nos joueurs devront choisir entre participer et se rendre à Rouen proche des Hauts-de-France. N'y a t-il pas une autre solution ?
 - o C'est la commission compétente qui a voulu changer la date de l'échelon régional du championnat de France Corps, après sondage auprès de quelques clubs corpo
- Eclaircissement sur la procédure de vote électronique
 - o Le vote électronique (par messagerie) ne concerne que la consultation des Membres du Conseil de Ligue pour qu'un sujet soit traité collégalement. La réponse des Membres consultés et envoyée au Secrétaire général avec possibilité pour ceux qui le souhaitent de mettre en copie leurs collègues. A la date indiquée, quelque fois après selon les circonstances, un Procès-verbal est établi pour rendre la décision du Conseil de Ligue.
- Quid du quorum à l'A.G. d'Isbergues :
 - o Il faut lire les Statuts et Règlement Intérieur de la Ligue, votés en termes similaires par les Assemblées générales des Ligues du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie du 24 septembre 2016. Un quorum n'est nécessaire que lors de la modification des statuts et Règlement Intérieur (Art 23.3 des Statuts) ou un autre quorum plus élevé lors de la procédure de « motion de défiance » Art 11 des Statuts
- Quid des médaillés de la jeunesse et des sports et de la vie associative, entre autre médaille d'or, médailles d'argent et autres médailles de bronze, non citées pour la Picardie à cette A.G.
 - o Il aurait fallu en avoir connaissance. Une procédure sera mise en place pour que l'information des Comités puisse être connue.

Fin de la réunion à 23h20.

Le Secrétaire Général
Michel CNOCKERT




Le Président de la Ligue
Jean DOUILLY




CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

